



## PRÉFECTURE DES VOSGES

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT  
GRAND EST

### Arrêté DREAL–SG–2018-34 du 13 juillet 2018 portant subdélégation de signature

o o o o

#### Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Grand Est en date 4 janvier 2016 portant organisation de la DREAL Grand Est,

Vu l'arrêté n° 371/18 du 2 juillet 2018 du Préfet des Vosges accordant délégation de signature à Monsieur Hervé Vanlaer, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Grand Est,

#### Arrête :

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à

- M. Jean-Marc Picard, directeur régional adjoint,
- M. Laurent Darley, directeur régional adjoint,
- M. Renaud Laheurte, directeur régional adjoint,
- Mme Mireille Maestri, directrice régionale adjointe,
- M. Jean-Philippe Torterotot, directeur régional adjoint

à l'effet de signer toutes les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 371/18 du 2 juillet 2018.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 371/18 du 2 juillet 2018, dans les conditions et limites suivantes :

#### Eau, biodiversité, paysages

EBP 1            Accusés de réception, récépissé de demande, de contestation de déclaration ou de dépôt de dossier, adressé à son service, dans les matières relevant de la compétence du service

### *Protection des espèces*

- EBP 2 Décisions relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement CE n° 338/97 :  
Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas* par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,  
Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,  
Décisions relatives au transport des spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n° 338/97 susvisé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L 411-1 et L 411-2 du code de l'environnement
- EBP 3 Décisions relatives aux autorisations de pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel devant être menés dans le cadre de l'article L.411-1 A du code de l'environnement
- EBP 4 Dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° des articles L. 411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, relatives aux espèces de faune et de flore sauvages protégées :  
a) décisions relatives à la capture, la destruction, l'enlèvement, la mutilation, la perturbation intentionnelle, la détention de spécimens d'oiseaux, de mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés ;  
b) décisions relatives à la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, poissons, et invertébrés d'espèces protégés, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants ;  
c) décisions relatives à la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de tout ou partie des spécimens sauvages de végétaux d'espèces protégées
- EBP 5 Autorisations de destruction des animaux appartenant aux espèces protégées et pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée, conformément à l'article R. 427-5 du code de l'environnement

### *Protection des monuments naturels et des sites*

- EBP 6 Communications pour avis aux conseils municipaux des projets d'inscription à l'inventaire départemental des monuments naturels et des sites
- EBP 7 Notifications d'arrêté ministériel d'inscription à chacun des propriétaires concernés et aux services déconcentrés de l'État dans le département, ainsi qu'au conservateur des hypothèques
- EBP 8 Notifications des arrêtés ministériels de classement ou les décrets en Conseil d'État de classement aux services déconcentrés de l'État dans le département, au conservateur des hypothèques et aux propriétaires concernés
- EBP 9 Mises en demeure d'avoir à mettre les lieux en conformité avec les prescriptions qui accompagnent les décisions de classement

EBP 10 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France des déclarations préalables de travaux dans les sites inscrits à l'inventaire départemental

EBP 11 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France sur les demandes d'autorisations spéciales de travaux en site classé

agents	actes				
	EBP 1	EBP 2	EBP 3	EBP 4	EBP 5
M. C. Vergobbi	•	•	•	•	•
Mme M-P. Laignre	•	•	•	•	•
M. G. Choumert	•	•	•	•	•
M. A. Lercher	•	•	•	•	•
Mme M. Robin	•	•	•	•	•
M. R. Saintier	•	•	•	•	•
Mme A. Weisse	•				
M. B. Pleis	•	•	•	•	•
Mme D. Orth	•	•	•	•	•
M. R. Stocky	•	•	•	•	•
Mme D. Pesenti	•				

agents	EBP 6	EBP 7	EBP 8	EBP 9	EBP 10	EBP 11
	M. C. Vergobbi	•	•	•	•	•
Mme M-P. Laignre	•	•	•	•	•	•
M. G. Choumert	•	•	•	•	•	•
M. A. Lercher	•	•	•	•	•	•
Mme M. Robin	•	•	•	•	•	•
M. R. Saintier	•	•	•	•	•	•
Mme A. Weisse	•	•	•	•	•	•
M. B. Pleis						
Mme D. Orth						
M. R. Stocky						
Mme D. Pesenti	•	•	•	•	•	•

### Prévention des risques anthropiques

#### *Gestion du sol et du sous-sol*

- PRA 1 Décisions relatives à la recherche et à l'exploitation des mines et stockages souterrains
- PRA 2 Décisions relatives à l'hygiène et la sécurité dans les mines et carrières
- PRA 3 Décisions relatives à la gestion technique de l'après mines, y compris les conventions avec des tiers et/ou les collectivités locales

PRA 4 Décisions relatives à l'indemnisation des victimes de dégâts miniers à l'exception des collectivités locales

*Environnement industriel*

PRA 5 validation des déclarations des émissions annuelles de CO2 déclarées dans le cadre du système de quotas d'émission de gaz à effet de serre

PRA 6 demandes de compléments relatives aux dossiers de demandes d'autorisation ou d'enregistrement présentés au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement

*Equipements sous pression*

PRA 7 Reconnaissance des services d'inspection

PRA 8 Transmission des rapport d'enquête sur accident

PRA 9 Décision d'aménagement aux opérations de contrôle en service

agents	actes			
	PRA 1	PRA 2	PRA 3	PRA 4
<b>M. F. Villerez</b>	•	•	•	•
<b>Mme C. Teyssier</b>	•	•	•	•
<b>M. T. Dehan</b>	•	•	•	•
<b>Mme P. Hanocq</b>	•	•	•	•
<b>M. J. Mole</b>				
<b>M. C. Droit</b>				
<b>M. C. Tejedó-Cruz</b>	•	•	•	•

agents	actes	
	PRA 5	PRA 6
<b>M. F. Villerez</b>	•	•
<b>Mme C. Teyssier</b>	•	•
<b>M. T. Dehan</b>	•	•
<b>Mme P. Hanocq</b>		
<b>M. J. Mole</b>	•	•
<b>M. C. Droit</b>		
<b>M. C. Tejedó-Cruz</b>	•	•

agents	actes		
	PRA 9	PRA 10	PRA 11
<b>M. F. Villerez</b>	•	•	•
<b>Mme C. Teyssier</b>	•	•	•
<b>M. T. Dehan</b>	•	•	•
<b>Mme P. Hanocq</b>			

<b>M. J. Mole</b>	•	•	•
<b>M. C. Droit</b>	•	•	•
<b>M. C. Tejedro-Cruz</b>	•	•	•

### Transports

- TRA 1 Réceptions des véhicules et des citernes, identifications des véhicules :  
1) identifications, réceptions individuelles et à titre isolé (sauf cas indiqués à la rubrique 2) ;  
2) réceptions de type et agréments de prototype, constatations pour les véhicules incomplets complexes, reconnaissances des réceptions individuelles étrangères, réceptions individuelles harmonisées, dérogations
- TRA 2 Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, de dépannage, de transports de marchandises dangereuses, visites initiales des transports de marchandises dangereuses et des petits trains routiers touristiques
- TRA 3 Surveillance des centres de contrôles technique de véhicules lourds et légers et des contrôleurs y intervenant
- TRA 4 Surveillance des organismes dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
- TRA 5 Surveillance des constructeurs ayant obtenu des réceptions nationales de type de petites séries (NKS)
- TRA 6 Délivrance des autorisations relatives aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention
- TRA 7 Agrément et sanctions administratives des contrôleurs et des installations de contrôle pour les véhicules lourds et légers

agents							
	TRA 1	TRA 2	TRA3	TRA 4	TRA 5	TRA 6	TRA 7
<b>M. G. Treffot</b>	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. E. Hilt</b>	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. M. Vermuse</b>	•	•	•	•	•	•	•
<b>Mme C. Defarcy</b>	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. F. Joguet-Recordon</b>	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. F. Codet</b>	•	•	•	•	•	•	•

### Aménagement, énergies renouvelables

- AER 1 Actes relatifs à la production (hors nucléaire), au transport, à la distribution, à la fourniture et au contrôle de la production de l'électricité,
- AER 2 Actes relatifs à l'utilisation et la maîtrise de l'énergie

- AER 3 Actes relatifs à la production, l'injection et le contrôle de conformité du bio-gaz
- AER 4 Actes relatifs à la fourniture de gaz
- AER 5 Actes relatifs à la production et au contrôle des énergies renouvelables autorisées dans le cadre des appels à projets et appels d'offre

agents	actes				
	AER 1	AER 2	AER 3	AER 4	AER 5
<b>M. P-A. Morand</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme A Berthelemy</b>	•	•	•	•	•
<b>M. J-J. Forquin</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme Corinne Helfer</b>	•	•	•	•	•
<b>M. Yves Meslard</b>	•	•	•	•	•

### Risques naturels et hydrauliques

- RNH 1 contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : tous actes à l'exception des arrêtés relevant du régime de l'autorisation
- RNH 2 actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- RNH 3 arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- RNH 4 actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de prévention des risques naturels majeurs

agents	actes			
	PRA 1	PRA 2	PRA 3	PRA 4
<b>M. N. Ponchon</b>	•	•	•	•
<b>M. R. Victoire</b>	•	•	•	•
<b>M. P. Garnier</b>	•	•	•	•
<b>Mme M. Mastrilli</b>	•	•	•	•

**Article 3 :** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Le directeur régional

  
H. VANLAER